

Commission Régionale
POITOU-CHARENTES
Sports Mécaniques
Mob vitesse et Endurance



Trophée Grand Ouest



RAPPORT DE CLÔTURE

RAPPORT DE CLÔTURE

MANIFESTATION

Club Organisateur :

Date :Lieu :

PARTICIPANTS

Production :

Promotion :

Promo Vario :

Side cars :

Scooter :

50 à galets :

Autres (préciser) :

Pockets :

OFFICIELS membres du jury : (à remplir avant le début de l'épreuve)

Dr de Course :Pdt Club organisateur :

Resp. commissaires :Représentant pilotes :

Délégué Ufolep :

Le présent rapport de clôture doit être adressé dans les 48 heures suivant l'épreuve au responsable de la commission régionale 50 cm3
à : Dominique BLANC - UFOLEP 17
Résidence Club La Fayette—Avenue de Bourgogne 17000 La Rochelle

INCIDENTS ou ACCIDENTS (à mentionner brièvement, cette mention ne remplace pas les déclarations auprès des compagnies d'assurances) :

.....
.....
.....
.....

RECLAMATIONS (Indiquer le nom du réclamant, l'exposé des faits et la décision du jury officiel):.....

.....
.....
.....
.....

DEMANDES de SANCTIONS (les motiver)

.....
.....
.....
.....

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....

Reconnues sincères et véritables, les informations portées sur le présent documents,

VISA du Directeur de Course

VISA du Pdt du Club Organisateur

REDEVANCE EPREUVE 50 CM3

SAISON 2...../ 2.....

NBRE DE PILOTES ENGAGESX 1 EURO =.....

Précision sur la redevance des épreuves d'Endurance :
La redevance de 1 € est à verser pour chaque pilote
Concurrent et non par machine engagée.

Le montant total de la redevance est à régler dans les 48 heures suivant l'épreuve, en même temps que la remise du rapport de clôture, sous forme d'un chèque libellé à l'ordre de l'UFOLEP 17 - Commission Mob vitesse.

adresser à :
UFOLEP 17 - Commission Mob vitesse
Résidence Club La Fayette
Avenue de Bourgogne 17000 La Rochelle